

PROCES-VERBAL
DE LA QUINZIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE 7 NOVEMBRE 1966 A 14 h

Sont présents: M. de Strycker, Directeur de la Banque Nationale de Belgique; M. Emminger, membre du "Direktorium" de la Deutsche Bundesbank; le Gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, accompagné par M. Clappier; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli; le Président de la Nederlandsche Bank et Président du Comité, M. Holtrop, accompagné par M. van den Bosch; assiste en outre le Vice-Président de la Communauté Economique Européenne, M. Marjolin, accompagné par M. Bobba. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et M. Bascoul sont aussi présents.

Le Président Holtrop ouvre la séance en transmettant les excuses du Gouverneur Ansiaux et du Président Blessing, et en regrettant leur absence.

I. Approbation du procès-verbal de la quatorzième séance

Le Président invite le Secrétaire Général du Comité à donner lecture du procès-verbal de la quatorzième séance. Le document est approuvé à l'unanimité.

II. Mouvements de capitaux à court terme à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne

Le Dr Holtrop lit tout d'abord une courte note établie par le secrétariat du Comité à partir des réponses des cinq banques centrales et invite ses collègues à présenter leurs

observations. Une longue discussion générale s'engage dont l'essentiel peut être résumé sous les points suivants:

- La plupart des Gouverneurs considèrent que, tant que l'harmonisation et l'unification des politiques économiques et financières des Etats membres de la Communauté ne sont pas plus avancées, un certain degré d'indépendance des politiques monétaires nationales est logique et nécessaire. Il est fait remarquer toutefois qu'il faut tenir compte que les décisions déjà prises en matière d'union douanière et de politique agricole doivent se traduire par un mouvement vers des politiques économiques harmonisées ou semblables, et que la politique monétaire étant un des éléments essentiels de la politique économique, il est difficile de prétendre que l'harmonisation de la première ne peut être réalisée qu'à la suite de celle de la deuxième.

- L'harmonisation totale des mouvements cycliques à l'intérieur de la Communauté soulève deux questions importantes: d'une part, est-il souhaitable que tous les pays membres se trouvent dans la même phase du cycle, ce qui peut rendre l'équilibre plus difficile à obtenir? d'autre part, le fait que les pays membres utilisent d'une manière très inégale la politique budgétaire et la politique monétaire ne tendra-t-il pas à laisser subsister de grandes différences dans les taux d'intérêt en vigueur dans la Communauté? (exemple de la politique de stabilisation qui a été appliquée en Allemagne et en France au cours des dernières années en recourant à des mesures de nature très différente).

- La nécessité du maintien du contrôle des changes est quelque peu mise en doute par le fait qu'il est reconnu que l'ampleur et l'intégration croissantes des marchés internationaux de capitaux et des grandes entreprises modernes rendent souvent inefficaces ou illusoire les réglementations en vigueur.

- Une discrimination dans les mouvements de capitaux entre les pays membres de la Communauté et les pays tiers semble actuellement difficile à réaliser en raison de l'absence de bases juridiques et des difficultés pratiques à saisir convenablement l'origine et la destination exactes des mouvements de capitaux.

Cette discussion sur les mouvements de capitaux à court terme se termine par l'examen de la manière de poursuivre les travaux en vue d'aboutir à des résultats pratiques. Les membres du Comité conviennent qu'un groupe d'experts des banques centrales et de la Commission de la Communauté sera chargé d'étudier, sur la base des notes déjà établies, dans quelle mesure la confrontation des réglementations nationales peut amener l'élimination de certaines divergences, et dans quelle mesure une harmonisation des politiques et des instruments monétaires semble possible. Il est décidé que le secrétariat du Comité, en coopération avec les services de la Commission, établira un projet de mandat pour ce groupe d'experts, projet qui sera discuté par le Comité lors de sa séance du mois de janvier.

Répartition des frais de fonctionnement du secrétariat du Comité

M. Holtrop pense qu'il est préférable de régler cette question avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour. Il rappelle l'accord passé à ce sujet entre le Comité et la B.R.I. et donne à chaque membre un tableau qui fournit l'estimation des frais de fonctionnement du secrétariat depuis la création du Comité et jusqu'à fin 1966.

Les Gouverneurs se déclarent d'accord pour que leur banque centrale verse les contributions correspondant aux années 1965 et 1966, la B.R.I. ayant déclaré qu'en raison de la modicité de la somme, elle ne demandait pas le remboursement des frais engagés au cours de l'année 1964.

Analyse de la onzième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

A l'invitation de M. Holtrop, M. Marjolin fournit quelques observations générales sur la situation économique présente à l'intérieur de la Communauté: l'expansion se poursuit en France et en Italie, l'excès de la demande a tendance à diminuer en Allemagne et en Belgique où persiste, toutefois, le danger d'une hausse trop rapide des prix et des salaires; l'inflation n'est pas encore maîtrisée aux Pays-Bas.

A propos de ce pays, M. Holtrop signale que l'évolution de la balance des paiements est moins favorable que ce qui était prévu: en effet, la détérioration de la balance des paiements courants se traduira par un accroissement d'environ 500 millions de florins du déficit qui avait été estimé à l'origine pour 1966; en outre, les prévisions d'excédent ont été ramenées pour 1967 de 800 millions de florins à 300 millions, ce qui est sensiblement moins que l'objectif néerlandais d'un surplus représentant 1 à 1,5% du revenu national.

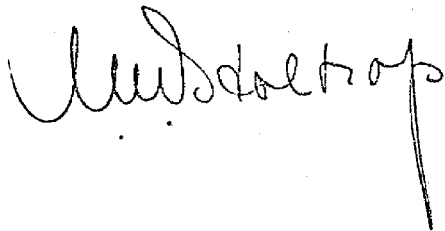
Répondant à des questions de M. Marjolin, M. Emminger indique qu'en Allemagne les perspectives d'un ralentissement sensible de l'expansion économique en 1967 se précisent mais, alors que la plupart des milieux économiques nationaux réclament un changement de la politique financière et monétaire dans un sens expansionniste, la Deutsche Bundesbank considère qu'il faut encore maintenir une politique restrictive si l'on veut vraiment arrêter l'inflation des coûts salariaux. En réalité, une certaine détente a déjà été introduite pour la liquidité bancaire en laissant jouer l'effet de l'excédent de la balance des paiements. En outre, le redressement des échanges avec l'étranger devrait soutenir l'économie face aux tendances à la récession dont les plus nettes concernent la construction, secteur où les changements ne se produisent pas rapidement.

Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu à Bâle le lundi 9 janvier 1967 à 14 heures.

Le Président

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'U. Dehler', is written over the 'Le Président' text.